XIV European Mountain CONVENTION

30 June - 2 July 2026 | Sallanches

EUROMONTANA

Suaci Montagn'Alpes

CARAGUEL Bruno

Directeur de la Fédération des Alpages de l'Isère,
Président de l'Association Française de Pastoralisme

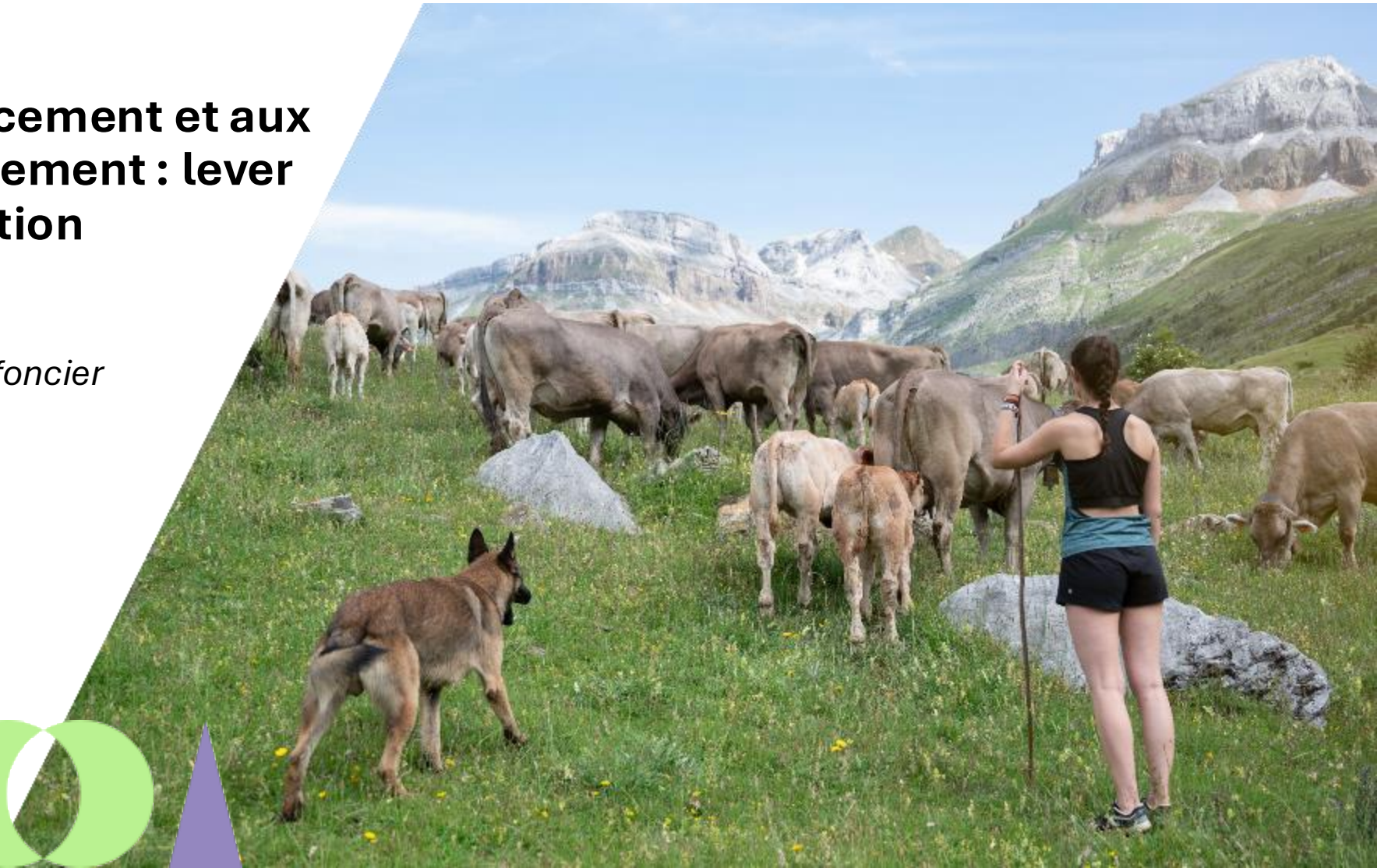
bruno.caraguel@alpages38.org
www.alpages38.org

XIV European Mountain CONVENTION

Atelier 4

Accès au foncier, au financement et aux structures d'accompagnement : lever les obstacles à l'installation

Les outils de gestion collective du foncier



Le “foncier pastoral” n’est pas que du foncier…

Deux piliers :

- **Les activités pastorales** consistent en la mise en œuvre du pâturage par le bétail domestique.
  - Valoriser les ressources présentes (fourrages, abreuvement) en en assurant le
  - Reconnues d'intérêt général (Art 113-1 du code rural).
  - Le grand public ne les reconnaît pas forcément à cette hauteur (mais elles ont un capital sympathie). C’est aussi une forme visible des présences agricoles et des économies locales.
- **Les espaces pastoraux** sont des espaces le plus souvent naturels ou devenus naturels, dans lesquels les interventions mécaniques sont faibles, influencent peu les milieux. Ils sont porteurs d’enjeux reconnus d'intérêts généraux (eau potable, biodiversité, espaces récréatifs, paysages, patrimoines…)

➔ *Des espaces d'intérêt général pluriels qui appellent des besoins de politiques publiques*

➔ *Les projets agro-pastoraux doivent intégrer ces composantes*

Définition du pastoralisme

Le pastoralisme désigne les activités d'élevage extensif s'appuyant sur la mobilité des troupeaux. Ainsi, ces derniers valorisent par le pâturage les ressources spontanées des parcours, afin d'assurer tout ou partie de leur alimentation.

Association Française de Pastoralisme, le 20 mai 2026

XIV European Mountain CONVENTION

La loi pastorale Française de 1972

Construite sur les usages en place, en 3 articles

Les Associations Foncières pastorales, qui permettent de rassembler des propriétaires de foncier plus ou moins morcelés (dont les Communes); et de confier des pâturages cohérents à des éleveurs, sans remembrements

Les Groupements Pastoraux (agrément Etat), associations d'éleveurs qui ont ainsi une compta commune, un règlement intérieur et sanitaire, l'accès à des aides

Les Conventions Pluriannuelles de Pâturage, permettant une location échappant aux baux ruraux (du fait des particularités de ces fonciers et des enjeux qui s'y trouvent) tout en sécurisant les éleveurs avec des modes de faire-valoir écrits

➔ Elle pose de premières pierres de reconnaissance d'un statut particulier pour le pastoralisme, le foncier et les activités pastorales



L’installation agro-pastorale : atouts et contraintes

Atouts

•Du sens, particulièrement pour les installations hors cadre familial
•Investissements de départ faibles
•Moins d’intrants et moins d’impacts environnementaux
•Contributions aux gestions environnementales
•Activités humaines en zones éloignées
•Services sociétaux (aménités diverses, présence humaine, DFCI, patrimoines…)

•Action sensible

La fierté de la réponse à l’intérêt général

Contraintes

•Économie à faible valeur ajoutée, surtout si banalisation des produits et accentuée par la disparition des outils locaux
•Prédations
•Vie de famille et sociale difficiles
•Évolutions climatiques et changements des régimes des ressources en eau et végétales
•Regards sociétaux négatifs et globalisants
•L’encadrement du travail salarié en espace pastoral

Les injonctions contradictoires imposées par l’intérêt général

L'intérêt général pour le pastoralisme

Il permet reconnaissances et accompagnements, *avec parfois des effets contre-productifs*

- Des régimes d'aide aux **investissements** :
  - Par les Départements, Régions et avec des soutien FEADER jusqu'à 75% environ
  - Avec parfois des portages par des collectivités qui assument tout ou partie des autofinancements
  - Dédiés aux améliorations des conditions de travail, de logement, de renouvellement des ressources, de multiusage…
- **Des régimes d'aides sur la prise en charge d'enjeux environnementaux**
  - Principalement des MAEC "à plan de gestion" qui structurent des partenariats agri-environnement-territoire et font évoluer les gestions, les retours d'expériences
  - *⇒ Rémunération des services écosystémiques rendus*
- **Des régimes d'aide présentielle** pouvant être très destructurants
  - (+) Les DPB, qui reconnaissent la présence surfacique
  - (-) Mais dans leurs modes de calcul, empêchent des chargements optimaux, l'arrivée de nouveaux adhérents et pire encore, de JA
  - (-) L'inéligibilité des jeunes bêtes aux DPB handicape particulièrement les systèmes agro-pastoraux et les empêchent de mettre sur le marché des produits carnés à consommer

Le collectif dans le pastoralisme : Une évidence

- **La force des collectifs pastoraux** : *dans un environnement instable, savoir s'entourer et se (re)positionner*
  - Abondance temporaire des ressources ➔ nécessité de s'y mettre à plusieurs
  - Multiplicité des enjeux ➔ Tissu dense de partenariats nécessaires
  - Multiplicité des aléas ➔ Réseau de solidarités
  - Evolution rapide des regards sociétaux ➔ Souplesse des postures
- **La preuve du collectif** : *Seul, c'est plus difficile (voire impossible)*
  - L'histoire montre les forts collectifs d'entraide liés au pastoralisme
  - Avec des volets sociaux-culturels forts qui en découlent
  - La distance entre les lieux d'hivernage et d'estive impose de la sécurité des biens et des accès au foncier, avec mise en place de stratégies collectives, voire lois et de police
- **Et par conséquent des politiques publiques dédiées**
  - Qui aident / incitent à structurer
  - Qui permettent des accompagnements techniques
  - Qui permettent de partager des enjeux et relations

XIV European Mountain CONVENTION

INNOVATIONS SOLIDARITES

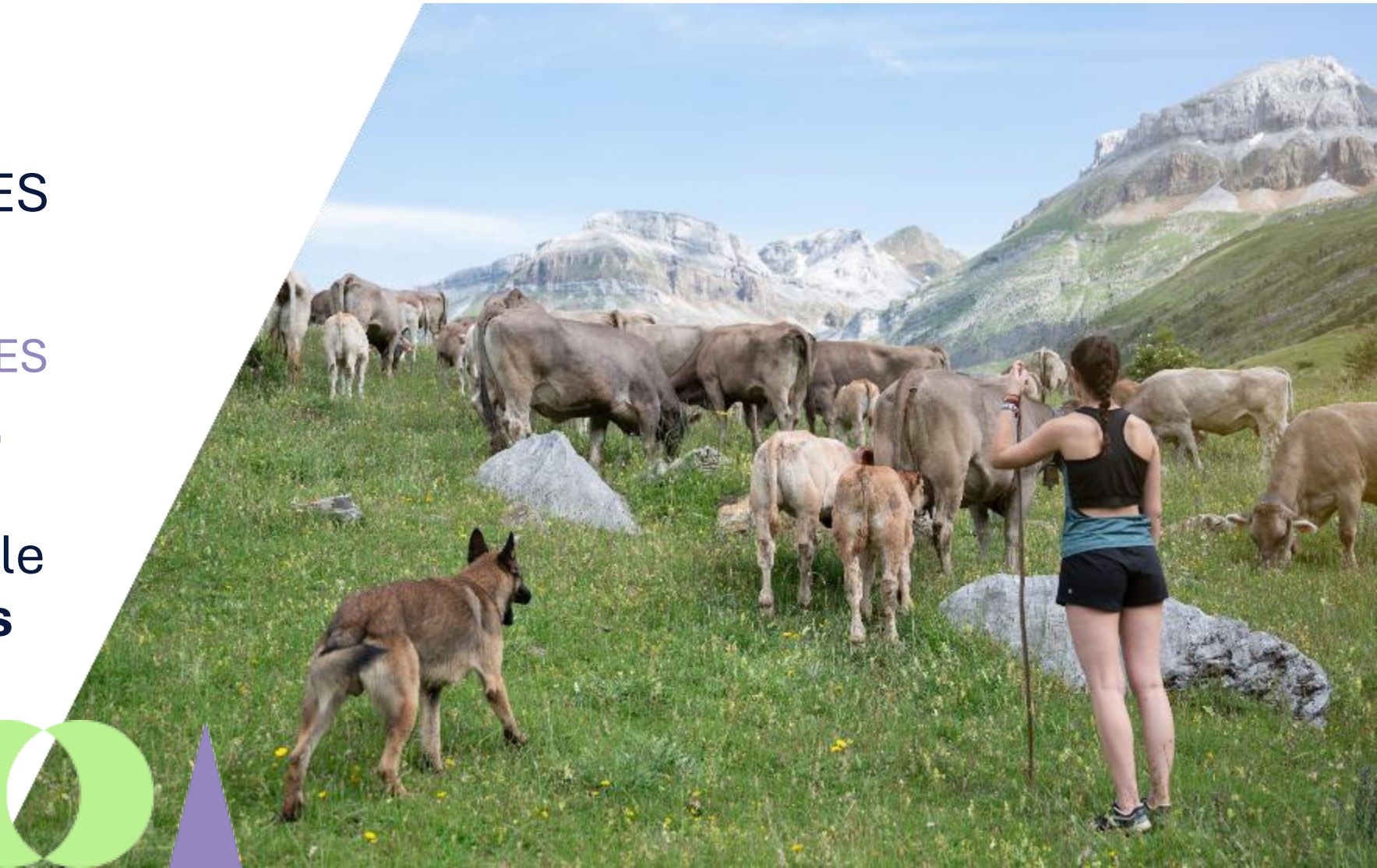
Transitions

RESSOURCES SPONTANÉES

Patrimoines Avenir

Reconnaissance sociale

Politiques publiques





XIV European Mountain CONVENTION

MERCI

DE VOTRE ATTENTION !

THANK YOU

FOR YOUR ATTENTION!

Bruno CARAGUEL

XIV European Mountain CONVENTION

Nos partenaires

Our partners

